

DÉMARCHE DE PRÉVENTION EN SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Josianne Brouillard, Chantal Toupin et Lucie Legault, conseillères en SST

11 mars 2021



A S S T S A S

Association paritaire pour
la santé et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales

1

L'ASSTSAS VEUT DIRE...

Association paritaire pour la
Santé et la
Sécurité du
Travail du
Secteur des
Affaires
Sociales



2

PRÉSENTATION DE L'ASSTSAS



- Organisme sans but lucratif créé en 1979 en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)
- Mandat exclusif: Promouvoir la prévention en santé et en sécurité du travail (SST) dans un objectif d'éliminer les dangers à la source
- Accompagner dans un cadre paritaire, la clientèle en offrant des services-conseils, des activités d'information et de formation, de la recherche et développement pour créer des milieux de travail sains et sécuritaires pour tous.
- Service gratuit ou disponible à un prix compétitif !

3

NOTRE CLIENTÈLE, PARTOUT AU QUÉBEC

- Établissements publics et privés du secteur de la santé et des services sociaux
- Groupes communautaires
- Centres de la **petite enfance** et garderies
- Services préhospitaliers
- Cliniques médicales
- Cliniques dentaires
- Résidences pour personnes âgées



> 300 000 travailleurs et cadres
Un conseiller attiré à chacun
des établissements

4

OBJECTIFS

- Favoriser la santé et la sécurité psychologique des travailleurs
- Présenter les facteurs de risques psychosociaux
- Expliquer les conditions favorables à une démarche en prévention
- Proposer une démarche en 4 étapes
- Faire connaître les services et outils offerts par l'ASSTSAS

ASSTSAS



5

5

MISE EN CONTEXTE

- Absentéisme en lien avec les troubles de santé psychologique
- Contexte particulier : pandémie et détresse psychologique
- Connaissances des facteurs de risques et de protection
- Responsabilité partagée au sein de l'organisation

ASSTSAS



6

6

MISE EN CONTEXTE (SUITE)

Obligations légales

- Employeur : élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité psychologique du personnel
- Travailleur : assurer sa santé par la mise en place de facteurs favorables à son bien-être

Démarche proposée basée sur l'expérience de l'ASSTSAS ainsi que sur les bonnes pratiques reconnues dans le domaine.



ASSTSAS

7

7

INVESTIR EN PRÉVENTION

- Prévenir l'apparition des troubles de santé psychologique
- Assurer un climat de travail sain, sécuritaire et bienveillant
- Améliorer la présence au travail
- Réduire la pénurie de main-d'œuvre
- Réduire les coûts directs et indirects de l'absentéisme
- Favoriser le bien-être et la satisfaction au travail
- Améliorer l'attraction et la rétention du personnel qualifié



ASSTSAS

8

8

FACTEURS DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ)

> Définition

Facteurs psychosociaux du travail

Identifiables
Mesurables
Modifiables

↑	Communication et information	↓
↑	Soutien social du supérieur	↓
↑	Soutien social entre collègues	↓
↑	Autonomie décisionnelle	↓
↑	Reconnaissance au travail	↓
↓	Charge de travail	↑

Protection → Facteurs → Risque

ASSTSAS 9

9

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA DÉMARCHE

- Obtenir l'engagement de la direction
- Établir une responsabilité partagée
- Désigner un responsable
- Mettre en place un comité stratégique paritaire
- Agir aux 3 niveaux de prévention



ASSTSAS 10

10



11

ÉTAPE 1: PLANIFIER

Dresser le portrait organisationnel

- Risques psychosociaux : grille, questionnaire, entrevues, groupe de discussion
- Indicateurs : données statistiques, démographiques, résultats de sondage, etc.
- Pratiques organisationnelles en place et favorables à la santé psychologique : politiques et procédures applicables

ASSTSAS

12

12

ÉTAPE 1: PLANIFIER

Miser sur les bonnes pratiques

- Climat de sécurité psychosociale
- Milieu de travail respectueux
- Formation des gestionnaires et des travailleurs pour interaction avec le personnel présentant des difficultés
- Services de soutien psychologique
- Promotion de la santé physique et psychologique

ASSTSAS

13



13

ÉTAPE 1: PLANIFIER

Élaborer ou réviser les politiques et procédures favorables à la santé psychologique :

- Politique générale de prévention en SST
- Procédure de déclaration de situations dangereuses
- Procédure d'enquête et d'analyse d'accident
- Procédure d'inspection des milieux de travail
- Procédure de gestion du retour au travail
- Politique de télétravail
- Politique contre le harcèlement psychologique ou sexuel au travail et traitement d'une plainte
- Politique de conciliation travail et vie personnelle

ASSTSAS

14



14

ÉTAPE 1: PLANIFIER

Élaborer un plan d'action

- Objectifs clairs et mesurables
- Indicateurs de réalisation
- Actions à mettre en place
- Responsable désigné
- Délai de réalisation
- Ressources humaines, matérielles et financières requises

ASSTSAS



15

15

ÉTAPE 1: PLANIFIER

Établir un plan de communication

- Engagement de la direction
- Plan d'action initial et mis à jour
- Communication régulière et bidirectionnelle
- Moyens de communications diversifiés et adaptés

ASSTSAS



16

16

ÉTAPE 2 : FAIRE

Réaliser le plan d'action

- Actions réalisées selon la priorisation et échéanciers prévus
- Projet pilote

ASSTSAS



17

17

ÉTAPE 3 : VÉRIFIER

Évaluer les résultats

- Les actions prévues et réalisées
- Les effets des actions sur les indicateurs
- Les objectifs atteints

ASSTSAS



18

18

ÉTAPE 4 : AGIR

Ajuster les actions de façon continue

- Objectifs recherchés
- Écarts constatés

Perspectives recherchées

- Processus d'amélioration continue
- Changements durables
- Culture de prévention
- Engagement et participation renouvelés de tous les acteurs

ASSTSAS



19

19

OUTILS

- Guide de prévention en santé psychologique
http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Guides_Broch_Dep/santepsy-guide-web.pdf
- Dossier santé psychologique sur notre site internet
<http://asstsas.qc.ca/dossier-thematiques/sante-psychologique>

ASSTSAS



20

20

SERVICES OFFERTS

Services conseils

- Identification des risques à la santé psychologique et des forces organisationnelles
- Identification des pistes de solutions et actions à entreprendre
- Accompagnement

Formations

Information

Recherche et développement

ASSTSAS



21

21

Questions ?

ASSTSAS



22

22



Visitez notre site
asstsas.qc.ca

Communiquez avec votre
conseiller attitré
[asstsas.qc.ca/
asstsas/notre-equipe.html](http://asstsas.qc.ca/asstsas/notre-equipe.html)

Adressez-nous une
demande paritaire
info@asstsas.qc.ca

ASSTSAS 23

23



POUR NOUS JOINDRE

514-253-6871 ou 1-800-361-4528

Josianne Brouillard, poste 247 - jbrouillard@asstsas.qc.ca

Chantal Toupin, poste 229 - ctoupin@asstsas.qc.ca

Lucie Legault, poste 248 - llegault@asstsas.qc.ca

Montréal	Québec	En ligne
7400, boul. des Galeries d'Anjou, bureau 600 Montréal (Québec), H1M 3M2 Tél. : 514 253-6871 ou 1 800 361-4528	260, boul. Langelier Québec, G1K 5N1 Tél. : 418 523-7780 ou 1 800 361-4528	asstsas.qc.ca

24

24

Texte de la conférence présentée par Josianne
Brouillard, Chantal Toupin et Lucie Legault, diffusée
par l'ASSTSAS en mars 2021